

Déclaration liminaire FO 31 CHSCT



M. le Directeur Académique, M. le secrétaire général, Mesdames et Messieurs les membres du CHSCTD.

Pour la 2^{ème} fois, nous sommes réunis en séance plénière du comité, pour laquelle nous avons été convoqués avec un ordre du jour dont le point 1 est : l'adoption du PV de la séance précédente. Or, nous n'avons reçu ce PV que la veille du jour où nous étions convoqués, ce qui ne a pas permis de l'examiner correctement, tout comme les autres documents joints, ainsi que le règlement intérieur distribué ce jour. Tout document nécessaire aux travaux du CHSCT ne devrait-il pas parvenir à ses membres 8 jours avant la date de convocation de cette instance ? Nous demandons donc expressément que cet incident soit clairement consigné sur le PV de la séance d'aujourd'hui. Par ailleurs, nous observons quelques lacunes dans le PV qui nous est transmis.

La rentrée prochaine est en préparation et ses conditions déplorables, notamment issues des 14000 suppressions de postes, qui s'ajoutent aux 80000 des années précédentes, perpétuent la dégradation de la santé et de la sécurité des personnels au travail.

Nous prenons acte de la déclaration du premier ministre par laquelle il annonce vouloir bloquer la RGPP. Si les mots ont un sens, cela signifie le gel des 14000 suppressions de postes dans l'éducation nationale. Comme l'ont dit à M. Vincent Peillon, les représentants de la FNECFP FO reçus en audience, les personnels attendent des mesures d'urgence pour que cesse la dégradation de nos conditions de travail ; personne ne comprendrait que des mesures immédiates ne soient pas prises pour stopper cette dégradation.

Nous saluons l'abrogation du décret sur l'évaluation des enseignants, ; c'était une forte demande des personnels et par ailleurs, ce décret portait en germe de nombreuses situations de stress au travail, potentiellement lourdes de conséquences.

Mais, de nombreux sujets d'inquiétude demeurent. Pour n'en citer qu'un, le jour de carence désormais en application dans la fonction publique,

qui contraint les personnels à choisir entre se rendre au travail en étant malade, ou perdre une journée de salaire.

Depuis la dernière séance du comité, 2 groupes de travail se sont tenus. L'un d'eux s'est penché sur la question du DUER, et nous aurons l'occasion de réaffirmer nos revendications sur ce document unique qui, selon nous et après examen des textes en vigueur, ne doit contenir que des observations concernant la sécurité des personnels et non des usagers, ; toujours à ce propos, les enseignants du premier degré, et notamment les directeurs, ne peuvent être considérés comme responsables de la mise en œuvre du DUER ceci relevant de l'employeur (Directeur Académique, recteur).

Enfin, nous souhaitons porter à la connaissance des membres du comité, des questions diverses que nous avons adressées à M. le Directeur Académique il y a quelques jours.

1. Visite médicale de prévention : sachant qu'un médecin de prévention doit une heure par mois pour 20 agents, quels moyens en recrutement décidez-vous d'utiliser pour vous mettre en conformité avec l'obligation légale que constitue la visite médicale quinquennale des personnels ; à défaut du recrutement des médecins nécessaires, quel cabinet médical, allez-vous désigner pour procéder à cet examen quinquennal et annuel ?
2. Visite médicale des 50 ans. Tout d'abord, FO demande le retrait de cette mesure. Nous avons appris que la visite médicale des 50 ans prévue dans le pacte de carrière, est financée dans certaines académies par un prélèvement sur les fonds sociaux des personnels. Nous souhaitons connaître sur quel budget précisément est financée cette visite dans le département.
3. FIPHFP. Le service social du rectorat nous informe qu'il ne peut pas répondre aux demandes des personnels handicapés. Pour quelle raison les fonds provenant du FIPHFP et destinés aux équipements matériels des personnels handicapés sont-ils bloqués depuis plusieurs mois ?

SNUDI FO Haute-Garonne 

www.snudifo31.com snudi.fo31@gmail.com

93, bd de Suisse 31200 Toulouse

Tél 05.61.47.89.55 Fax 09.59.86.78.22